



Outlook

RE: Publication du bilan d'étape du plaidoyer 2020-2026

À partir de BALDUCCHI Quentin <q.balducchi@saintaubindemedoc.fr>

Date Mer 2025-09-10 14:54

À contact@velo-cite.org <contact@velo-cite.org>

Cc DUPRAT Christophe <christophe.duprat@saintaubindemedoc.fr>; BENIGNO David <d.benigno@saintaubindemedoc.fr>; DUMAULIE Benjamin <b.dumaulie@saintaubindemedoc.fr>

Madame, Monsieur,

Pour donner suite à la publication du bilan étape du plaidoyer 2020-2026 de votre association cyclable, vous trouverez ci-dessous les corrections à apporter à votre bilan des actions du mandat 2020-2025 de Saint-Aubin de Médoc.

Le Réseau Vélo Express (ReVE)

La commune de Saint-Aubin de Médoc fait partie de la ligne 1. A ce titre, nous vous informons que l'ensemble du tronçon situé sur la commune est terminé. Il ne manque que la pose de la signalisation.

Aménagement

Depuis 2020, des pistes cyclables ont été réalisées sur les voies suivantes :

- Route de Cujac (400m)
- Route de la serpentine (200m) : désartificialisation et végétalisation d'une voie reclassée en voie verte
- Route de Mautemps (300m)
- Allée des 4 vents (100m)
- Allée Amazones (280m)
- Chemin des Vignes (820m)
- Route de Mounic (850m)
- Allée Saint Emilion (500m)
- Allée des Cépages (550m)
- Allée de Pinsoles (200m) : zone de rencontre
- Allée des Châtaigniers (350m)
- Allée du Lycée (180m)
- Piste cyclable vers le Pian Médoc (2,8km) reliant la commune au collège Wangari Maathai

Au total, la commune compte 7,5 km en plus de voies cyclables.

Ces efforts ont été récompensés une première fois en février 2022 par le Baromètre des Villes Cyclables (FUB) en plaçant la commune en tête des communes françaises dans la catégorie « villes de banlieue » et « meilleure évolution » au niveau national.

Intermodalité

Parking P+V (Vélostations projetées) : oui au terminus du bus express

Parking P+V (abri vélo) : oui au terminus du bus express

Ville apaisée

Le projet de déviation du Taillan Médoc avait pour principal objectif de réduire / supprimer le trafic de transit. Ceci s'est vu confirmer dans les faits dès l'ouverture de la déviation du Taillan Médoc en novembre 2022.

De plus, la commune est passée en Zone 30 sur 80% de son territoire.

La commune fait partie des premières communes labellisées « Ville Prudente » en Gironde et sur le territoire national. La première labellisation est intervenue en 2018 et renouvelée en 2021 avec « 3 coeurs ».

Génération vélo

Les 2 écoles élémentaires du territoire organisent avec la commune 4 sorties à vélo annuelles : 3 vers Salaunes, 1 à travers les forêts de la commune jusqu'à l'arboretum de Boutuges (boucle de 23km).

De plus, tous les ans la police municipale délivre l'attestation de première éducation à la route (APER) à tous les élèves de CM2. A cette occasion, la commune leur offre un accessoire de sécurité et signalisation vélo (sonnette, lumière, etc.).

Par ailleurs, pour votre information, le service de police municipale est doté depuis cette année de VTT pour circuler sur toute la commune.

Action mairie

Journée de sensibilisation : oui lors de la Fête du Vélo et des Initiatives Durables (4^{ème} édition le samedi 4 octobre 2025).

Par ailleurs, la commune participe chaque année au Challenge de la Mobilité afin d'impliquer les agents à la pratique quotidienne du vélo pour les trajets domicile-travail.

Plan vélo : oui avec 2 grands axes Nord-Sud et Est-Ouest

Prêt vélo auprès des agents : oui (9 vélos électriques pour aller d'un bâtiment communal à l'autre)

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Quentin BALDUCCHI

Chargé de Mission Agenda 21

**Pôle Urbanisme, Développement Durable
& Développement Economique**

Mairie de Saint-Aubin de Médoc

05 56 70 15 17 ou 06 18 63 55 47



De : Vélo-Cité Bordeaux Métropole <contact@velo-cite.org>

Envoyé : lundi 8 septembre 2025 16:24

À : DUPRAT Christophe <mairie@saintaubindemedoc.fr>; -SAM-Secrétariat du Maire

<secretariatmaire@saintaubindemedoc.fr>; DUPRAT Christophe <christophe.duprat@saintaubindemedoc.fr>

Objet : Publication du bilan d'étape du plaidoyer 2020-2026



Courriel d'un expéditeur externe

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous informer que le bilan d'étape du plaidoyer 2020-2026, porté par notre association Vélo-Cité, a été publié en ce début de mois de juin 2025.

Il est accessible à cette adresse suivante :

<https://velo-cite.org/bilan-detape-du-plaidoyer-2020-2025/>

Ce document dresse un état des lieux de l'avancement des engagements pris en faveur du développement du vélo sur la métropole, sur la base du plaidoyer signé en 2020 par 15 maires élu·es ou réelu·es (et 48 candidat·es).

Une première lettre d'information, contenant des demandes d'informations, vous avait été adressée en avril 2024.

Nous remercions chaleureusement les 12 communes qui nous ont déjà fait part de leurs retours et ont contribué à enrichir ce travail.

Nous tenons particulièrement à féliciter les communes ayant d'ores et déjà atteint la note de D, correspondant à au moins 25 % d'engagement sur un plaidoyer exigeant et ambitieux. Cette note D est représentée en vert clair sur notre carte — un choix visuel que n'a malheureusement pas repris l'infographie publiée par Sud-Ouest.

Le détail concernant votre commune est disponible ici :

<https://velo-cite.org/wp-content/uploads/2025/06/bilan-etape-Saint-Aubin-de-Medoc.pdf>

Une actualisation du bilan sera publiée courant octobre. Elle intégrera les retours que les communes nous auront transmis d'ici là.

Une présentation à destination des adhérent·es sera aussi réalisée.

Nous vous invitons, donc, à nous faire part de toute correction d'ici la mi-septembre afin que l'actualisation reflète au mieux votre action. Par souci d'équité, plusieurs indicateurs du bilan reposent sur des données issues de l'open data métropolitain, notamment les aménagements et le nombre d'arceaux. Ces données, centralisées et gérées par Bordeaux Métropole, assurent un traitement homogène entre toutes les communes. Comme l'an dernier, nous invitons les communes à signaler directement aux services de la métropole toute anomalie ou erreur relevée dans ces données.

Nous comprenons qu'il peut être décevant qu'un nouvel aménagement ne soit pas pris en compte dans le bilan de l'association. Toutefois, utiliser l'open data est la seule possibilité pour l'association de traiter équitablement les communes.

À titre d'information, ni les critères d'évaluation ni le barème ne seront modifiés. Ils s'appuient sur les éléments du plaidoyer de 2020, garantissant une lecture équitable, connue de longue date et partagée pour l'ensemble des communes de la métropole.

Le nouveau bilan comportera 2 nouvelles notions : une identification des communes dont le ou la maire s'était engagé·e à respecter le plaidoyer en 2020 et mettra en avant la note du baromètre 2025 de la FUB, dont les résultats seront rendus public le 18 septembre.

Enfin, pour terminer, Vélo-Cité souhaite rappeler son indépendance de toute mairie ou parti politique : une analyse du bilan permet d'ailleurs de remarquer que toutes les sensibilités politiques ont reçu un ou des bilans sensiblement positifs (> D) mais aussi au moins un bilan inférieur.

L'association rappelle sa volonté d'accompagner toutes les politiques en faveur du vélo, comme elle accompagne toutes les entreprises et tous les citoyens souhaitant être conseillé·es.

Restant à votre disposition pour tout échange ou complément, nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour l'équipe de Vélo-Cité,
Virginie Simonet et Paul Lopez

05 56 81 63 89
Vélo-Cité - 16 rue Ausone - 33 000 BORDEAUX

